

Communes concernées

Champéry, Troistorrens, Val-d'Illicz

Population (au 31.12.2022)

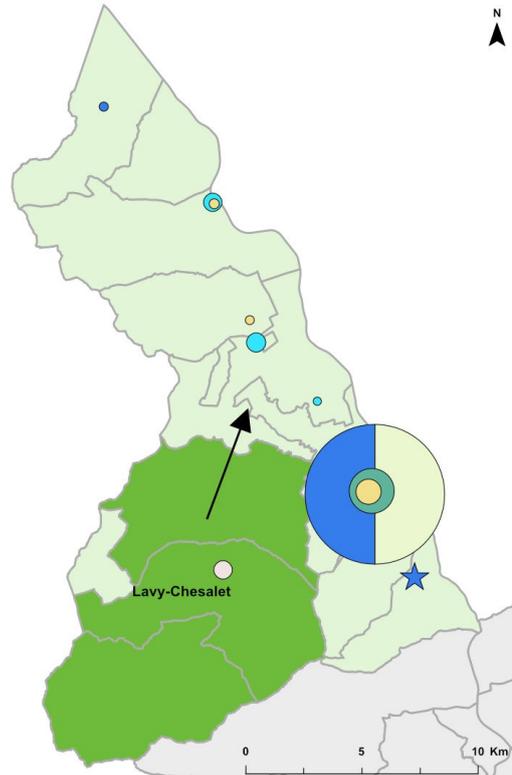
8'334 habitants

Production annuelle moyenne (calculée sur la période 2017-2022)¹⁷

- m³/an

Production annuelle moyenne par habitant

- m³/hab/an



- Type de décharge et statut**
- DTA, phase II
 - DTA, actif en zone d'interaction
 - DTA, phase II en zone d'interaction
 - DTA, phase I en zone d'interaction
 - DTB, actif en zone d'interaction
 - DTB, phase II en zone d'interaction
 - ★ Comblement, phase II, en zone d'interaction
- Région**
- Val d'Illicz
 - Chablais

↑ Les flèches indiquent les interactions entre les différentes régions

Volumes en [m³]



Aucune décharge de type A en activité

Projet de DTA en phase II

Nom	Lavy-Chésalet	
Volume estimé [m³]	165'000	
Probabilité de réalisation¹⁸	Elevée	
Durabilité¹⁹	B	> 20 ans
	M	10 ans

¹⁷ Selon les décharges existantes sur le territoire concerné.

¹⁸ La probabilité est catégorisée selon les termes suivants : Réalisée, Elevée, Forte, Moyenne, Faible, Très faible. cf. chapitre y relatif.

¹⁹ La durabilité est mesurée selon deux scénarios : Bas : 0.8 m³/hab/an ; Haut : 2 m³/hab/an. Elle est considérée pour chaque décharge, indépendamment les unes des autres.

Viabilité du projet

Pour la région du **Val d'Illeiez**, un unique projet de DTA est connu. Il s'agit de celui de Lavy-Chésalet (Val-d'Illeiez) qui offre un réservoir au-delà de 2040 pour un scénario bas. Il est en coordination réglée et les modifications partielles du PAZ et du RCCZ ainsi que le PAD relatif à cette décharge ont été soumis aux autorités en 2022. Les demandes d'autorisation de construire, d'aménager et d'exploiter suivront.

Le Val d'Illeiez, n'a selon le catalogue actuel des sites potentiels, aucune possibilité supplémentaire connue de développer des DTA.

Interactions

La région du Chablais entretient des interactions avec la région du Val d'Illeiez. Il s'agit davantage d'une relation d'exportation du Val d'Illeiez en direction du Chablais que de l'inverse. Notamment en raison de la topographie et des sites à disposition. Des interactions, à nouveau d'exportation, existent également avec le Chablais vaudois.

Mesure

		HORIZON DE TEMPS²⁰	ENTITÉ RESPONSABLE
DTA_03_1	Mise en place des moyens nécessaires pour que l'homologation du PAZ et l'octroi de l'autorisation de construire, d'aménager et d'exploiter la décharge de Lavy-Chésalet puissent être finalisés dans un horizon de temps inférieur à 5 ans.	Court à moyen terme	Canton / Commune

²⁰ Les horizons de temps sont catégorisés comme suit : Court terme : < 2 ans ; Moyen terme : > 2 ans et < 5 ans ; Long terme : > 5 ans.